



## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 12 janvier 2021

Le 12 janvier 2021 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 16

### Ordre du jour

---

➤ **Finances**

1. Présentation de Philippe CAHUZAC, Conseiller aux Décideurs Locaux pour les collectivités du territoire de Val de Gers : rôle et missions, organisation prévue

➤ **Projets**

2. Plans de financement des projets en vue du dépôt des dossiers de demandes de subvention DETR
  - Création d'itinéraires cyclo-touristiques – phase II
  - Rénovation de la cuisine centrale
  - Aménagement piscine existante pour la natation scolaire

➤ **Economie**

3. Renouvellement des conventions d'occupation de l'hôtel d'entreprise I à la société JEMM
4. Convention de cofinancement entre la CC Val de Gers et la Région pour la création d'un hôtel d'entreprises

➤ **Marchés publics**

5. Publication prochaine du marché pour la voirie permettant l'accès à l'extension de la ZA du Péré (accès au futur hôtel d'entreprise)

➤ **Organisation développement territorial**

6. Evolutions prévues missions de la chargée de développement territorial
7. Programme Petites Villes de Demain
8. Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique

➤ **Questions diverses**

### Étaient présents :

---

Étaient présents :

MM. BALAS, BALDINI, BONNET E, BONNET T, BREIL, CASTEX, CHAMBERT, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE

MMES. JOULLIE, CASALE, EXILARD, MONFORT, ROUSSEAU.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

## Les points suivants ont été examinés et délibérés :

### → Plan de financement des projets en vue du dépôt des dossiers de demandes de subvention DETR : projet de création d'itinéraires cyclotouristiques – phase II

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 16  
Votants : 16  
dont « Pour » : 16  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

Le Président rappelle à l'Assemblée, que le Conseil Communautaire a décidé de renforcer l'offre touristique en termes d'activités sportives et de découverte du territoire.

Ainsi, il a été convenu de créer de nouveaux itinéraires cyclo-touristiques autour de trois axes, que sont la *Poutge* et la *Serrade de l'Arrats* et la *Serrade Darrer du Gers*, le long des vallées de l'Arrats et du Gers. Il présente le plan de financement de ce projet et le soumet au vote.

DÉPENSES		RECETTES	
Aménagements	30 000 €	Etat - DETR 2021 - 50 %	60 000 €
Signalétique de sécurité et mobilier	90 000 €	Département – C2D – 30 %	36 000 €
		Autofinancement – 20 %	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

### → Plan de financement des projets en vue du dépôt des dossiers de demandes de subvention DETR : rénovation de la cuisine centrale

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 16  
Votants : 16  
dont « Pour » : 16  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

Le Président rappelle à l'Assemblée, que le Conseil Communautaire a décidé de procéder à des aménagements et équipements de la cuisine centrale territoriale.

DÉPENSES		RECETTES	
Aménagements, fourniture d'équipements et installation	120 000 €	Etat - DETR 2021 - 50 %	60 000 €
		Département – C2D – 20 %	24 000 €
		Autofinancement – 30 %	36 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

→ **Plan de financement des projets en vue du dépôt des dossiers de demandes de subvention DETR : aménagement piscine existante pour la natation**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16  
Présents : 16  
Votants : 16  
dont « Pour » : 16  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

Le Président rappelle à l'Assemblée, que le Conseil Communautaire a décidé d'engager la réalisation de l'aménagement d'une piscine existante pour l'apprentissage de la natation pour les enfants du territoire.

DÉPENSES		RECETTES	
Installation pompe à chaleur, travaux et aménagements	110 000 €	Etat - DETR 2021 - 50 %	60 000 €
Maitrise d'œuvre	10 000 €	Département – C2D – 30 %	36 000 €
		Autofinancement – 20 %	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

→ **Renouvellement des conventions d'occupation de l'hôtel d'entreprise I à la société JEMM**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16  
Présents : 16  
Votants : 16  
dont « Pour » : 16  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

Le Président rappelle que l'entreprise SAS JEMM, spécialisée dans la découpe, la transformation et la commercialisation de produits palmipèdes gras et volailles, occupe le module 1 de l'hôtel d'entreprise depuis le 1er août 2012, et le module 2 depuis le 1<sup>er</sup> août 2013.

Il indique que cette société a développé son activité, mais n'est pas en mesure de concrétiser son implantation dans d'autres locaux adaptés, situés sur le territoire de la Communauté de Communes. Il précise que cette société a adressé un courrier à la Communauté de Communes l'informant du transfert des conventions

d'occupation au nom de la SCI du Péré – Au Gardelle – 32300 BEZUES-BAJON.

En conséquence il propose à l'Assemblée de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la mise à disposition à la SCI du Péré des 2 modules de l'hôtel d'entreprise, dans des conditions identiques à celles consenties initialement.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la proposition du Président,
- **D'APPROUVER** dans tous leurs termes, les conventions d'occupation à caractère administratif des modules 1 et 2 de l'hôtel d'entreprise Agroparc 3, prolongeant l'occupation de ces locaux par la Sci du Péré jusqu'au 31 décembre 2023, annexées à la présente délibération.

→ **Convention de cofinancement entre la CC Val de Gers et la Région pour la création d'un hôtel d'entreprises**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16  
Présents : 16  
Votants : 16  
dont « Pour » : 16  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet de création d'un second hôtel d'entreprises sur la zone du Péré à Seissan. Il précise que ce projet a fait l'objet d'attributions de subvention de la part de l'Etat et de la Région Occitanie.

Afin que la Région Occitanie puisse valablement intervenir, il est nécessaire de formaliser une convention de cofinancement entre la Communauté de Communes Val de Gers et la Région Occitanie.

La convention a pour objectif de définir les modalités de participation de la Région Occitanie aux aides à l'immobilier collectif dans le cadre du développement économique par la Communauté de communes Val de Gers pour le financement de l'aménagement d'un hôtel d'entreprises à Seissan.

Le Président donne lecture de la convention.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention en annexe de la présente délibération

## **Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations**

---

### ➤ **Finances**

- Présentation de Philippe CAHUZAC, Conseiller aux Décideurs Locaux pour les collectivités du territoire de Val de Gers : rôle et missions, organisation prévue

### ➤ **Marchés publics**

- Publication prochaine du marché pour la voirie permettant l'accès à l'extension de la ZA du Péré (accès au futur hôtel d'entreprise)

### ➤ **Organisation développement territorial**

- Evolutions prévues missions de la chargée de développement territorial
- Programme Petites Villes de Demain
- Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique

### ➤ **Questions diverses**